

Paris, le 9 octobre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord de principe pour le transfert de SFIL au groupe Caisse des Dépôts

L'Etat, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont annoncé ce jour la signature d'un accord de principe précisant les modalités de transfert de la majorité du capital de SFIL à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), conformément aux discussions annoncées le 15 novembre dernier.

A l'issue de l'opération, qui devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2020 sous réserve des autorisations nécessaires, la CDC posséderait l'ensemble du capital de SFIL à l'exception d'une action ordinaire qui serait conservée par l'Etat, qui nommera un censeur siégeant au conseil de SFIL.

La CDC deviendrait ainsi l'actionnaire de référence de SFIL et matérialiserait son engagement par une lettre de soutien, complétée par une lettre de soutien de l'Etat, dans le cadre du maintien du statut de banque publique de développement de SFIL.

Les accords de partenariat exclusif entre SFIL et La Banque Postale pour financer le secteur public local seraient renouvelés par anticipation jusqu'en 2026.

Créée en février 2013, rentable depuis mi-2015, SFIL est devenue le premier financeur des collectivités territoriales et des hôpitaux publics français (27 Mds € de prêts à long terme produits) et le premier apporteur de liquidité pour les grands contrats exports (7,4 Mds € de financements accordés depuis 2016), grâce à son accès profond et performant aux marchés financiers qu'elle met au service de l'économie française.

Forts de ces succès et de cette expertise, SFIL et ses équipes se réjouissent de rejoindre le groupe CDC et de prendre toute leur part dans le grand pôle financier public souhaité par le gouvernement, avec l'ambition renouvelée de servir toujours mieux ses clients et partenaires.

Contact presse : christine.lair@sfil.fr / Tél. : + 33 (0)1 73 28 87 36

Contact investisseurs : Ralf Berninger - ralf.berninger@sfil.fr

Plus d'infos sur sfil.fr

